



Comité d'évaluation et de contrôle
des politiques publiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Recommandations du rapport d'information n° 3968 présenté le 17 novembre 2011

« Une médecine scolaire renforcée et rénovée au service de l'enfant »

Rapporteurs : M. Gérard Gaudron et Mme Martine Pinville

Le renforcement du système de prévention à l'égard des enfants et des adolescents comme première priorité :

- Installer un organe d'experts en santé publique chargé de conseiller le Parlement et le Gouvernement sur les modalités de la politique de santé physique et psychique en direction des enfants et des adolescents
- Doter la médecine de prévention d'un cadre statutaire commun pour les personnels médicaux au sein de la fonction publique

L'affirmation de la place de la santé au sein de l'école :

- Clarifier le contenu de la mission de promotion de la santé confiée à l'école
- Adapter en conséquence les modalités du programme budgétaire 230 « *Vie de l'élève* » dans le sens d'une meilleure intégration des enjeux de la promotion de la santé
- Permettre une meilleure prise en compte des enjeux de l'éducation à la santé au sein de l'institution scolaire, allant de l'école élémentaire au lycée, en ciblant en priorité une mise à niveau de la formation initiale et continue des enseignants dans ce domaine

Des moyens garantissant à la médecine scolaire l'efficacité de son action sanitaire :

- Instituer des organes décisionnaires de pilotage de la médecine scolaire au sein du ministère de l'Éducation nationale, aux niveaux national et rectoral
- Améliorer les conditions du pilotage régional de la politique de santé en faveur des enfants et des adolescents par les agences régionales de santé grâce à la création d'observatoires régionaux d'épidémiologie scolaire
- Confirmer la faculté des médecins scolaires de prescrire des examens diagnostiques, et notamment des bilans orthophoniques
- Affirmer la continuité des actions de dépistage et des soins, en développant les fonctions d' « accompagnement santé » des familles dans les zones prioritaires sur le plan médico-social

Le choix de modalités d'interventions adaptées aux enjeux actuels de la santé publique :

- Saisir le Haut conseil de la santé publique sur la pertinence d'actions de dépistage systématiques lors de la 9^e, 12^e et 15^e année
- Saisir le Haut conseil de la Santé publique sur la place des services de santé scolaires dans la détection et la prise en charge des troubles du langage et de l'apprentissage

Un service de santé scolaire dont l'avenir soit préservé

- Assurer la pérennité du service de santé scolaire par la reconstitution d'un vivier de candidats potentiels aux concours de médecin et d'infirmiers scolaires